

COMMUNE DE LOUISFERT

Loire-Atlantique

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉVISION GÉNÉRALE DU PLAN LOCAL D'URBANISME ARRÊT DU PLAN LOCAL D'URBANISME DE LA COMMUNE DE LOUISFERT

Par arrêté municipal n°2025/10.01, en date du 07 octobre 2025, Monsieur le Maire de LOUISFERT (Loire-Atlantique), a décidé de soumettre à l'enquête publique, le projet de révision générale du Plan Local d'Urbanisme de la commune LOUISFERT (Loire-Atlantique), permettant son approbation.

L'enquête publique se déroulera en mairie de LOUISFERT – 1 bis rue de l'Espérance (44110), pendant une durée de 36 jours consécutifs du **lundi 03 novembre 2025 au lundi 8 décembre 2025 inclus**.

Monsieur Jany LARCHER, retraité de la DDTM, est désigné par le Président du Tribunal Administratif de NANTES (Loire-Atlantique), en qualité de Commissaire-Enquêteur.

Le dossier d'enquête publique, ainsi que le registre d'enquête côté et paraphé, seront tenus à la disposition du public aux jours et heures habituels d'ouverture de la mairie soit du lundi au vendredi de 8h30 à 12h00, le lundi et mercredi de 14h00 à 17h00 et le vendredi 14h00 à 16h30), à l'exception des jours fériés.

Chacun pourra prendre connaissance du dossier d'enquête publique en mairie ou sur le site internet de la commune : <https://louisfert.fr> et consigner éventuellement ses observations, propositions et contre-propositions :

- ♦ Sur le registre d'enquête publique

- ♦ Ou les adresser par écrit « à l'attention du Commissaire Enquêteur » : par courrier à la Mairie de LOUISFERT ou par courriels adressés à l'adresse mail suivante : commune.louisfert@wanadoo.fr – objet : REVISION DU PLU DE LOUISFERT- ENQUETE PUBLIQUE

Le commissaire-enquêteur assurera une permanence à la mairie de LOUISFERT, afin de recevoir en personne, les observations du public, aux jours et heures suivants :

- ♦ le lundi 03 novembre 2025 de 08 h 30 à 12 h 00 (ouverture de l'enquête)
- ♦ le vendredi 21 novembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00
- ♦ le samedi 29 novembre 2025 de 09 h 00 à 12 h 00
- ♦ le lundi 08 décembre 2025 de 14 h 00 à 17 h 00 (clôture de l'enquête)

A l'expiration du délai de l'enquête publique, le registre sera clos, paraphé et signé par le Commissaire-enquêteur qui, dans le délai d'un mois, transmettra le dossier et le registre d'enquête à Mr le Maire de LOUISFERT avec son rapport et ses conclusions motivées. Une copie du rapport du commissaire enquêteur sera adressée à Monsieur le Préfet du Département de La Loire-Atlantique et au Président du Tribunal Administratif de Nantes.

Toute personne physique ou morale intéressée pourra prendre connaissance, à la mairie de LOUISFERT, du mémoire en réponse aux observations qui auraient pu être formulées au cours de l'enquête ainsi que le rapport et les conclusions motivées du Commissaire-Enquêteur.

A l'issue de l'enquête publique, le conseil municipal de Louisfert délibérera, au vu du rapport et des conclusions du Commissaire Enquêteur, pour approuver le projet de révision générale et globale du Plan Local d'Urbanisme, éventuellement modifié, pour tenir compte des observations et avis qui ont été émis au cours de l'enquête et des avis des personnes publiques associées.

Le rapport et les conclusions motivées du Commissaire Enquêteur, seront tenus à la disposition du public en mairie, aux jours et heures habituels d'ouverture, ainsi que sur le site internet de la commune <https://louisfert.fr>, pendant 1 an à compter de la date de clôture de l'enquête.